

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1684

Artikel: Tel est pris qui croyat se vendre
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les plus belles années d'un incendiaire

Gerhard Schroeder, alors chancelier, se transforme en muse littéraire quand il regrette publiquement de combattre chaque jour ce pour quoi il luttait pendant sa jeunesse. C'est un appel. Daniel de Roulet, qui l'écoute, décide de vider son sac, de se confesser. Il entreprend son examen de conscience: qu'a-t-il fait de ses belles années, de ses idéaux? est-ce qu'il peut regarder ses enfants dans les yeux?

Et puis l'amour s'en mêle. La femme, la complice d'une saison, avant de disparaître trop tôt d'une maladie cruelle, l'«oblige» à raconter leur histoire. Elle se fait promettre qu'il conte enfin le forfait qui les a unis et séparés à jamais: l'incendie, sur les hauteurs de Gstaad, du chalet d'Axel César Springer, le magnat de la presse allemande de l'après-guerre.

A partir de là, le livre suit deux courants parallèles se répondant réciproquement. D'un côté, la reconstitution flui-

de et précise de l'attentat - médiatisé à souhait pour le bonheur de l'éditeur, des journaux, de la vanité compréhensible de l'auteur et même du juge d'instruction de l'Etat de Vaud, soucieux de vérité historique. De l'autre, les méditations d'un esprit troublé par son erreur de jugement - Springer n'était pas un ex-nazi - doublées d'une escapade à Hambourg sur les traces du fils suicidé de son ancien ennemi et du retour sur le lieu du crime à Rodomont Derrière.

La langue de Daniel de Roulet se déploie simplement, mot après mot, semblable à une course à pied régulière, dont il est l'adepte. Avec humour, parfois dérision, la nuit dans le palace de Gstaad, la montée vers le refuge de l'éditeur, les doutes mi-héroïques mi-tartufe, les disputes entre amants, s'égrenent et s'amoncellent dans une composition sobre et touchante. Jusqu'à la confrontation avec la

plaque souvenir laissée par Axel Springer à l'emplacement du chalet détruit: «Ce que l'âme est pour le corps, Dieu l'est pour l'Etat...». Intrigué, surpris, l'auteur amorce une explication post mortem. Il s'engage dans un monologue où une âme apaisée dit ce qu'elle a à dire: son mea culpa, certes, mais aussi son irréductible différence, malgré la communauté humaine qui semble se dessiner un instant à l'ombre d'un orage d'été.

Vrai ou faux, l'incendiaire brûle encore au souvenir de sa compagne, perdue de vue, retrouvée sur son lit de mort et enterrée un jour de Noël. Vrai ou faux, «en ces temps reculés», répète compulsivement Daniel de Roulet pour bien marquer la césure de la mémoire, «en ces temps reculés», deux amoureux ont mis le feu à leurs illusions un dimanche à la montagne. *md*

Daniel de Roulet, *Un dimanche à la montagne*, Buchet/Chastel, Paris, 2006.

Tel est pris qui croyait se vendre

En avouant son passé - prescrit - d'incendiaire alpin, Daniel de Roulet a bien exploité la chance de faire abondamment parler de lui dans les médias. Il a aussi pris le risque de n'être plus vraiment considéré ailleurs, même là où il a des choses à dire. Comme par exemple dans les milieux académiques, où l'on a encore ses pudeurs. Ainsi, on s'amuse de voir le nom de Daniel de Roulet apparaître au générique d'un prochain Colloque interdisciplinaire organisé à l'Université de Lausanne sur le thème Ethique et littérature. Le 8 avril, il interviendra dans un débat sur «les déontologies professionnelles», en présentant la question, qu'il connaît bien, des associations d'auteurs et de leurs exclusions. Il évoquera sans doute généreusement un cas récent, celui d'Oscar Freysinger. Voilà un écrivain fort discutable mais inutilement banni de l'Association suisse des autrices et auteurs qui, en sa qualité de conseiller national (UDC/VS), réclame au «terroriste» Daniel de Roulet le remboursement des différents subsides reçus au fil des années de l'Etat fédéral en sa qualité d'auteur, conférencier et autre ambassadeur de la Suisse littéraire... *yj*

Lu ailleurs

Les électeurs ignorés

Un commentaire de Gianfranco Helbling, paru dans l'édition du 24 mars 2006 de Area, hebdomadaire de critique sociale édité au Tessin, dénonce le silence qui entoure le vote des citoyens italiens vivant en Suisse qui pourront participer aux élections législatives de leur pays.

«Il y a près d'un demi-million d'Italiens en Suisse. Un peu plus de 350 000 peuvent voter pour élire leurs représentants au Parlement de la péninsule. A l'occasion des législatives du 9 et 10 avril prochains, pour la première fois,

ils exprimeront leurs préférences par correspondance et ils choisiront des migrants pour siéger à Rome. Douze places leur sont réservées à la chambre basse et six au Sénat. De cette façon, l'Italie reconnaît enfin les droits politiques des compatriotes à l'étranger.

Cependant, en Suisse, l'événement n'alimente pas le débat public. Et quand on parle du vote par correspondance, on ignore son importance historique au même titre que les candidats sur les listes.

Or les Italiens de Suisse paient aussi la redevance et s'abonnent à la presse écrite. Ils

auraient donc droit à une information susceptible de satisfaire leurs attentes. C'est la mission de service public des médias qui est ici en cause, et notamment celle de la radio et de la télévision tessinoises. Leur silence en dit long sur ce qui est digne d'être raconté et montré. Autrement dit, si les Tessinois et les Grisons sont des sujets à part entière de la vie publique, ce n'est pas le cas des Italiens. Et peut-être faudrait-il nuancer davantage l'idée d'une intégration désormais réussie.»

Texte traduit et adapté par *md*